

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 26

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE QUATORZE DECEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Patrick CHARRONDIERE, Adrien LASSERRE, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Gaëlle LICHTLÉ à Laëtitia BORDELIER, Claude TRASSARD à Jacques CORMORECHE, Dominique DESFORGES à Béatrice GUERIN, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Michel RAYMOND à Patrick CHARRONDIERE, Guy BRULLAND à Kévin GAREL,

**ABSENT(S)** : Tiffany RIBEIRO, Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, H.BONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2022-14-12-RH N° 113 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATION DE POSTE(S)**

Monsieur Jacques CORMORECHE, adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés ou créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose ainsi que :

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Dans le prolongement des modifications précédemment actées par le conseil municipal, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique au sein du tableau des emplois de la commune.

En effet, ce grade / poste doit permettre de nommer l'un des deux agents assurant l'accueil de la piscine G. Mercier actuellement sous statut contractuel.

La stagiairisation pourra ainsi intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec accomplissement préalable des formalités procédurales administratives et juridiques idoines. Il est précisé que le poste en question est créé sur la base d'un temps non complet – 44%.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure de la promotion interne 2022/2023, la commune vient d'être destinataire des avis rendus par la Commission Administrative Paritaire (CAP) du CDG 01. Ainsi, parmi les dossiers de candidatures déposées par la municipalité, trois d'entre eux ont reçu un avis favorable (formalité préalable obligatoire à une nomination éventuelle par la collectivité de rattachement).

C'est pourquoi, dans l'objectif de nommer les agents concernés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en l'état actuel du tableau des effectifs communaux, il est également proposé au conseil municipal de valider la création des postes suivants :

- \* Pour la filière technique, 2 postes d'Agent de maîtrise (catégorie C), ouvert pour l'ensemble des grades appartenant à ce cadre d'emplois ;
- \* Pour la filière administrative, 1 poste de Rédacteur territorial (catégorie B), ouvert pour l'ensemble des grades appartenant à ce cadre d'emplois.

Le Comité Technique a été informé le 30 novembre 2022 de cette création à travers le tableau joint en annexe.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer les postes concernés au tableau des effectifs, tels que figurant dans l'annexe ci-jointe.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'information faite au Comité Technique en date du 30 novembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOpte** la création des postes d'Adjoint technique (1), d'Agent de maîtrise (2) et de Rédacteur territorial au tableau des effectifs, dans les conditions explicitées ci-dessus, et telle que figurant dans le récapitulatif ci-joint en annexe de la présente délibération.

En mairie, le 14 décembre 2022

Affiché le 15 décembre 2022

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Marc PÉCHOUX

